Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-47

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 03/11/2026
ID : 060-216002105-20261029-DELIB202647-DE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2026

Convocation du	**14 OCTOBRE 2026**
Affichage du	**14 OCTOBRE 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**5**

Objet : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADICO**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT-NEUF OCTOBRE à vingt heures et TRENTE minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme NICOLAS Pascale, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Absents :
M. ROSELLE Régis, pouvoir Eric NABONNE,
Mme SPIRA Julie, pouvoir Delphina GOMES DE MACEDO,
M. HAUVILLER Adrien, pouvoir Anne FUSZ,
M. COESSENT Jean-François, pouvoir Daniel URCOURT,
Mme DUCOUDERCQ Juliette, Geneviève ALLAIN,

Secrétaire : Mme SAN MARTIN Géraldine.

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des délégués pour représenter au sein de l'Assemblée Générale de l'association ADICO ;

CONSIDERANT la proposition de candidatures suivantes :
- Anne FUSZ, titulaire,
- Eric NABONNE, suppléant ;

CONSIDERANT la décision prise à l'unanimité concernant le choix du scrutin, à savoir une désignation par vote à scrutin public à main levée ;

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

ARTICLE 1 : DESIGNER en qualité de représentants :
- Anne FUSZ, titulaire,
- Eric NABONNE, suppléant,

ARTICLE 2 : AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355